

# Embellissons la Touraine

## Concours « Fleurir la France »

### Réunion Technique

27 JANVIER 2014

#### Introduction

Madame Friot, Présidente de la Société d'Horticulture de Touraine

#### Organisation du concours et bilan 2013

##### 1<sup>ère</sup> Partie : Témoignages de communes

*Monsieur Gérard DEFOUGERE, Maire-Adjoint du MAGNY,*  
1<sup>ère</sup> fleur en 2013 et prix national de la mise en valeur du patrimoine en 2011  
(1 001 habitants)

*Madame Christiane RIVIERE, Maire-Adjointe de LA CHATRE,*  
*Monsieur Mathieu MONNERIE, directeur technique,*  
commune 2 fleurs (4 465 habitants)

*Monsieur Alexandre DA SILVA, Maire-Adjoint de Montlouis-sur-Loire,*  
*M. Michel THEBAULT, responsables fleurissement*  
commune 3 fleurs (10 830 habitants)

##### 2<sup>ème</sup> Partie : Thèmes techniques

**Comment mettre en place un projet avec les acteurs de terrain**  
Madame Lydia PAGES  
*Architecte-Conseil au C.A.U.E. Touraine*  
(Conseil d' Architecture, d' Urbanisme et de l' Environnement)

**Importance du Paysage pour les touristes**  
Monsieur Pierre SABOURAUD  
*Directeur général de l'Agence Départementale du Tourisme en Touraine*

**Les vivaces au service d'un développement durable**  
Monsieur David GORDON de PLANTAGENET



Le fleurissement, l'embellissement de nos 277 communes sont largement inspirés par l'histoire de l'Indre-et-Loire. La Touraine "jardin de la France" est un territoire très horticole issu de traditions florales de château et demeures longeant la Loire. Nos horticulteurs étaient les jardiniers de ces propriétés. Progressivement ils ont pris leur autonomie et sont devenus des exploitants horticoles de petites structures. Dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le nombre d'exploitations horticoles était important sur Tours et son agglomération. Progressivement elles ont été poussées en périphérie par les grands projets d'urbanisation. Dans les années 60, de nombreux ouvriers horticoles sortent des serres pour devenir jardiniers de collectivité. Doucement, le nombre augmenta, les services espaces-verts s'étoffèrent et devinrent de plus en plus importants.

Les techniques horticoles sont pratiquées en extérieur dans les jardins publics, les espaces aménagés. Les réalisations, les plantes sont luxuriantes, verdoyantes et explosent en couleur.

1980 annonce les balbutiements de la gestion différenciée où chaque espace a une pratique d'entretien différente. Les aménagements paysagers sont plus réfléchis, les techniques différentes et adaptées au lieu, aux utilisations, aux fréquentations...

Les fleurs et les couleurs disparaissent progressivement au profit des plantes vivaces et graminées. Les coulées vertes, les espaces naturels, les grands espaces verts ont une grande notoriété.

Aujourd'hui, on se remémore l'histoire du fleurissement en se posant de nombreuses questions:

- Un fleurissement de qualité est-il compatible avec une gestion différenciée.
- Peut-on embellir une ville seulement avec des plantes pérennes en abandonnant les plantes saisonnières.
- Les restrictions budgétaires vont elles nous obliger à diminuer, à suspendre l'embellissement de la ville.
- Le personnel vieillissant va-t-il être remplacé par une entreprise privée qui assurera dans l'avenir l'entretien des espaces verts de la ville...

Toutes ces questions, bien que d'actualité, ne sont pas sans réponse positive, permettant de contrer ces états d'âmes où il est plus facile d'arrêter plutôt que de rechercher des solutions pour conserver ce qu'on a bâti depuis plusieurs décennies.

N'oublions pas que l'embellissement de nos villes est très français, qu'il est envié par nos voisins et qu'il devrait être inscrit au patrimoine de l'UNESCO au même titre que la cuisine.

L'embellissement est une nécessité esthétique culturelle mais également sociale et thérapeutique. Nous avons l'obligation de le faire évoluer sans omettre que le végétal vert vivant est l'élément de base de notre vie a contrario des gazons synthétiques et des surfaces pavées, gravillonnées. Les paysages tourangeaux sont divers, très verdoyant où le végétal occupe un fort pourcentage. Gardons cette spécificité.

Je terminerai mon édito par un remerciement à tous nos élus qui ont su maintenir et faire évoluer l'embellissement de leur ville et village durant cette mandature. quoi qu'il en soit, transmettez bien cette mission à préserver à vos successeurs éventuels.

Maryse Friot,  
Présidente de la SHOT

## Le label 2012 en chiffres

En 2012, **10 448** communes ont fait acte de candidature au label des Villes et Villages Fleuris.

Soit, **28 %** des communes existantes.

**77 %** d'entre elles sont des communes de moins de 3 000 habitants.

### Les nouvelles attributions

La répartition des nouvelles attributions de fleurs par les jurys régionaux et le jury national en 2012 est la suivante :

**4 fleurs : 8** nouvelles attributions

**3 fleurs : 67** nouvelles attributions

**2 fleurs : 116** nouvelles attributions

**1 fleur : 188** nouvelles attributions

Total des nouvelles attributions : 379

### Les communes lauréates

En 2012, **4 182** communes sont détentrices du panneau « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri ».

**222** communes sont classées 4 fleurs,

**952** communes sont classées 3 fleurs,

**1 339** sont classées 2 fleurs,

**1 669** sont classées 1 fleur.

## NOMBRE DE COMMUNES PRIMEES PAR REGIONS ET DISTINCTIONS EN 2011

### Nombre de communes primées par région de 1 à 4 fleurs pour l'année 2011

Région	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
ALSACE	113	103	58	18	292
AQUITAINE	69	50	26	9	154
AUVERGNE	57	33	12	1	103
BASSE NORMANDIE	41	33	40	6	120
BOURGOGNE	84	56	36	6	182
BRETAGNE	44	52	47	17	160
CENTRE	85	63	46	19	213
CHAMPAGNE-ARDENNE	167	130	135	16	448
CORSE	12	13	12	1	38
FRANCHE-COMTE	73	43	35	7	158
HAUTE-NORMANDIE	60	46	32	7	145
ILE DE FRANCE	77	91	91	18	277
LANGUEDOC-ROUSSILLON	59	27	6	3	95
LIMOUSIN	24	13	12	2	51
LORRAINE	165	92	67	11	330
MARTINIQUE	7	2	1	0	10
MIDI-PYRENEES	37	26	26	5	94
NORD-PAS-DE-CALAIS	48	45	42	16	151
PAYS-DE-LA-LOIRE	96	142	74	19	331
PICARDIE	53	36	31	10	130
POITOU-CHARENTES	54	35	17	6	112
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	69	80	51	8	208
REUNION	7	10	0	0	17
RHONE-ALPES	168	118	60	17	363
<b>Total France</b>	<b>1 669</b>	<b>1 339</b>	<b>952</b>	<b>222</b>	<b>4 182</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>39.91 %</b>	<b>32.02 %</b>	<b>22.76 %</b>	<b>5.31 %</b>	<b>100 %</b>

## *Le Trophée du Département Fleuri en 2012*

Le *Trophée du Département Fleuri* décerné pour cinq ans concerne **15** départements : le Bas-Rhin, la Côte d'Or, l'Eure, La Haute-Savoie, l'**Indre-et-Loire**, les Landes, le Loiret, la Mayenne, la Marne, la Meurthe et Moselle, le Morbihan, la Moselle, le Nord, la Seine-Saint-Denis et la Saône-et-Loire.

## **Résultats régionaux 2013**

### **Attribution d'une fleur pour :**

Cinçais  
La Membrolle-sur-Choisille  
Sorigny

### **Attribution d'une deuxième fleur pour :**

Langeais  
Le Petit-Pressigny  
Rochechouart

### **Attribution d'une quatrième fleur pour :**

Chédigny

### **Les prix régionaux:**

- Boussay et Marcé-sur-Esves : 2<sup>ème</sup> prix ex-æquo catégorie moins de 300 habitants
- Saint-Martin-le-Beau : 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie 1000 à 3000 habitants

## BILAN GENERAL 2013

1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs
<u>Cinçais</u>	<u>Langeais</u>		<u>Chédigny</u>
<u>La Membrolle sur Choisille</u>	<u>Le Petit-Pressigny</u>	Amboise	
<u>Sorigny</u>	<u>Rochecorbon</u>		Avoine
Athée-sur-Cher	Abilly sur Claise	Ballan-Miré	
Azay le Rideau	Beaumont en Véron	Bléré	S <sup>t</sup> Cyr sur Loire
Château Renault	Bourgueil		
Cinq Mars la Pile	Chambray les Tours	Descartes	Tours
Esvres sur Indre	Chaumussay		
Fondettes	Ferrière sur Beaulieu	Joué les Tours	
La Chapelle sur Loire	La Ville aux Dames		
La Riche	Larçay	Loches	
Ligueil	St Pierre des Corps		
Limeray	Veigné	Montlouis sur Loire	
Luynes	Villiers-au-Bouin		
Parçay-Meslay		Saint Avertin	
St Antoine du Rocher			
Ste Maure de Touraine			
Savonnières			
Villaines-les-Rochers			
Villedomer			

Le jury régional est passé dans seulement 50% des villes labellisées de la Région Centre. De ce fait, La Chapelle-sur-Loire, La Ville-aux-Dames, Larçay, Le Petit-Pressigny, Limeray, Luynes, Montlouis-sur-Loire, Parçay-Meslay, Rochecorbon, St-Antoine-du-Rocher, Saint-Avertin, Ste-Maure-de-Touraine, Savonnières, Veigné, Villaines-les-Rochers et Villiers-au-Bouin n'ont pas eu la visite du jury et n'ont pu éventuellement obtenir un label supplémentaire. Elles seront visitées en 2013.

Soit 46 communes labellisées sur 277 88 fleurs attribuées sur l'ensemble du département.
---

	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	<b>Nombre total de communes primées</b>
Indre et Loire	20	14	8	4	46

## Bilan technique

Maryse FRIOT – Présidente de la Société d'Horticulture de  
Touraine



2013, une année de transition pour la grille d'évaluation du label des villes et villages fleuris. Bien que non mise en application, elle fut la base des échanges lors des rencontres avec les élus et les techniciens. Pour de nombreuses villes visitées, l'accompagnement du jury par les élus permet une majoration de l'évaluation grâce à des découvertes de sites, aux explications, aux annonces de projets... C'est réellement une plus value pour tous.

Les petites villes et nos villages sont très propres tout en pratiquant le zéro phyto ou tendant vers.

Les jurys au fil des années transmettent des messages, émettent quelques idées qui se concrétisent progressivement. Les jurys ne sont pas des donneurs de leçons et chacun comprend leurs messages et missions.

Les entrées de ville sont de plus en plus travaillées, agrémentées en adéquation avec le paysage naturel des lieux.

Les jardinières sur la terre ont disparues et sont placées sur des zones minéralisées. Les suspensions sont conservées que dans les lieux exigus, centre ville. Leur nombre est réduit, mais pas pour autant annulé, à notre soulagement. En effet, une belle suspension a encore sa raison d'exister et révèle une technique, un professionnalisme de pointe.

Les murs accompagnés de palissage de plantes grimpantes sont de plus en plus présents. La végétalisation verticale se développe !

Il est indispensable d'être vigilant sur la taille des arbustes où dans un souci de rapidité et d'économie, le taille-haie est préféré au sécateur entraînant des coupes "sombres" des modifications de forme... et un visuel "affreux".

Le Patrimoine bâti tourangeau est bien mis en valeur par le végétal et les espaces verts.

La vivace est utilisée mais avec un peu plus de réflexion vis à vis du choix variétal et son entretien.

A notre grande joie la plante saisonnière est toujours présente. Il est indispensable de la conserver. Par contre, je me permettrai de signaler, principalement aux villes labellisées, que les plantes bisannuelles (pensées, pâquerettes...) doivent être présentes dans leur plan de fleurissement annuel. Le fleurissement sur les 4 saisons est indispensable dans nos villes et villages.

Préparons nous pour 2014 avec la mise en place de la nouvelle grille d'évaluation du label qui entraîne la disparition des classements et l'apparition de niveaux.

Félicitations à tous et continuons dans cette voie en 2014.

Nous vous donnons rendez-vous pour les 20ème Assises Régionales du Fleurissement qui auront lieu à Rochepinard, à Tours le jeudi 18 septembre 2014. Venez nombreux !



**1ère fleur en 2013**

*Monsieur Gérard DEFOUGERE, Maire-Adjoint du MAGNY*

La démarche du fleurissement de notre commune a commencé en 2011 à la fin des travaux de réaménagement du centre bourg et plus particulièrement du domaine du prieuré.



Domaine du Prieuré



Prieuré vu de la Mairie

Ce site du prieuré où se trouvent deux granges berrichonnes restaurées dans lesquelles nous avons aménagé notre Mairie et un espace culturel. Et un prieuré datant du 12<sup>ème</sup> siècle pour lequel un projet de maison européenne de la poésie en région centre est déjà bien avancé.



Panorama de la Mairie

Les aménagements paysagers ayant été réalisés dans une logique d'intégration dans un milieu rural par le cabinet Chevalier Frinaud, il ne nous restait plus qu'à continuer le fleurissement du bourg dans la même logique.



Création dans le cadre de la restructuration de l'école



Aménagement opération Cœur de village

En 2011 nous obtenons le prix national de mise en valeur du patrimoine c'est donc suite à la visite du jury et de ses conseils que nous entreprenons cette démarche en 2012 avec trois objectifs.

- 1) Notre commune ne disposant pas de moyens en personnel important et donc pas d'agents spécialisés, il fallait que ces espaces nouveaux ne créent pas de nouvelles charges de travail, voir nous fassent gagner du temps.
- 2) Il fallait aussi adopter une démarche écologique afin de réduire l'utilisation des désherbants.
- 3) Et bien sûr que ces aménagements embellissent notre bourg.



Aménagement après restauration du mur du vieux cimetière



Plantations 2012

Nous pensons avoir rempli ces objectifs en adoptant le principe de fleurissement des pieds de murs, car auparavant ceux ci nécessitaient soit plusieurs débroussaillages par an ou des traitements au désherbant.



Paillage



Palissade fleurie

Dans les parties que nous avons réalisées nous avons intégré un système d'arrosage goutte à goutte.

Nos créations à base de vivaces demandent donc peu d'entretien.

En 2012 nous avons obtenu le label Village en Poésie, notre village étant le lieu de départ de toutes les actions mise en œuvre dans notre département autour de la poésie.



Et en 2013 nous avons obtenu notre première fleur.

En 2014 nous allons continuer dans la même logique en créant de nouveaux espaces fleuris dans le bourg.

## LA CHÂTRE

commune 2 fleurs (4 465 habitants)

*Madame Christiane RIVIERE, Maire-Adjointe,  
Monsieur Mathieu MONNERIE, directeur technique*

### Présentation de la ville

La Châtre, en Bas-Berry est née d'un camp romain et apparaît sous le nom de « castra » dans les actes des archives du XI<sup>ème</sup> siècle. Chaque siècle l'a marquée : brûlée au XII<sup>ème</sup>, touchée par la peste au XIV<sup>ème</sup>, prospérant aux siècles suivants autour de ses tanneries et moulins, querelleuse au XVIII<sup>ème</sup> siècle et romantique à souhait autour de George Sand au XIX<sup>ème</sup> siècle.



Jardin de l'Hôtel de Ville



Rue de l'Indre

La Châtre, Ville Sous-préfecture, est aujourd'hui le centre de la communauté de Communes La Châtre/Sainte-Sévère, constituée de 19 communes et de plus de 16 000 habitants. Elle joue un rôle moteur à l'échelle de son bassin d'emploi et d'activités comme à l'échelle plus large du Pays de La Châtre en Berry (51 communes). Elle assume par ailleurs d'importantes charges de centralité, notamment dans le domaine des services à la population.





Elle affiche une volonté affirmée de proposer à ses habitants, la qualité de vie d'une ville de province de 4559 habitants au charme reconnu, tout en proposant des équipements modernes, de grande qualité.



#### Cabinet de Vigne "La Petite Folie"

Le fleurissement de la Ville participe aussi à son rayonnement et à son attractivité. L'obtention d'une 2<sup>ème</sup> fleur à l'édition 2013 du concours des villes fleuries est venue récompenser les efforts réalisés par l'équipe des espaces verts, la direction des services techniques et l'élue chargée du cadre de vie.





## MONTLOUIS SUR LOIRE Commune 3 fleurs de l'Indre-et-Loire

*Monsieur Alexandre DA SILVA, Maire-Adjoint de Montlouis-sur-Loire,  
M. Michel THEBAULT, responsables fleurissement*

### MONTLOUIS-SUR-LOIRE « Une ville à la campagne »



La ville de Montlouis-sur-Loire compte 10830 habitants, s'étend sur 2460 hectares dont 350 hectares de vignoble l'AOC Montlouis, 55 hectares d'espaces entretenus par nos services Parcs et Jardins, y compris terrains de foot, cimetière, espaces boisés, chemins communaux avec aussi 110 Kms de voirie.

Elle est aménagée autour de trois pôles géographiques forts: le centre ville, la vigne et trois zones d'activités économiques, mais aussi de nombreux villages qui forment également un élément important avec chacun ses caractéristiques architecturales propres.



Située sur les bords de la Loire, au cœur de la Touraine entre Amboise et Tours, Montlouis-sur-Loire, ville de plateau bénéficie d'une façade ouverte sur la Loire et d'un éperon avec des panoramas sur la vallée de la Loire et du Cher.



Médiathèque



Vignoble

Mêlant modernité et tradition, cette « ville à la campagne », comme se plaisent à dire ses habitants, offre un espace de vie agréable mariant cadre urbain et paysage rural fortement identifié au vignoble et un riche patrimoine naturel et culturel.



La Viguerie

La commune a su préserver ses activités agricoles et se tourner vers l'avenir en créant les zones agricoles protégées (ZAP) pour protéger et pérenniser la viticulture.

Depuis près de 30 ans, nous avons engagé une politique d'aménagement et d'embellissement de notre commune qui mobilise les élus, les jardiniers et les habitants dans le cadre du concours des maisons et balcons fleuris.



Les Bodets

### Les Bodets

Nos équipes Parcs et Jardins, adossées à la volonté municipale et à l'élú référent sont constituées d'agents qualifiés dans tous les domaines, nécessaires au bon accomplissement des travaux d'embellissement et fleurissement et dont ils ont une totale liberté dans la conception (rond point Ralluères/des Quartes).



Lauréat maisons fleuries 2013



Rond point Ralluères/des Quartes



Ils savent respecter l'identité des lieux ou villages, en tenant compte des prescriptions du label Patrimoine Mondial mais aussi de notre agenda 21 local qui vient de recevoir la certification nationale par le ministère de l'écologie et du développement durable et la mise en place d'un plan de désherbage en 2013 et la Charte de l'Arbre en 2012.

En 2013 nous avons inauguré de nouveaux bâtiments P & J avec une exigence de performance énergétique: bâtiment BBC, ossature et bardage bois, toiture végétalisée, isolation renforcé en ouate de cellulose, détection de présence éclairage LED et chauffage chauffe-eau solaire, ventilation double flux et 60 m<sup>3</sup> de cuves pour la récupération de l'eau pluviale, un outil plus qu'indispensable pour le bien être des agents, mais aussi vu l'évolution et la féminisation du service.



L'ensemble comprend:  
Local vie 165m<sup>2</sup> - Local technique 266m<sup>2</sup> -Local commun 60m<sup>2</sup>  
Local mécanique, carburant, phytosanitaires 90m<sup>2</sup>  
Pour un investissement total de 1,2M€  
Le budget 2013 Parcs & Jardins; Investissements 387125€ dont 112190€ (matériel)  
7,8% du budget général, fonctionnement 824290€ 935% du budget général.

## VALORISATION ET GESTION DES ESPACES COMMUNAUX

### A – Démarche de Valorisation

#### 1) Stratégie d'aménagement paysager et de Fleurissement

- Cohérence entre projet et gestion
- Aménagement en fonction de la diversité des espaces communaux

Ex : Quartier des coteaux avec sa trame verte et son couloir biologique (photos allée de l'Europe, des Roses et RD 85)





Ex : Rond point avec pots lumineux (photo) afin de donner une identité aux entrées de ville.



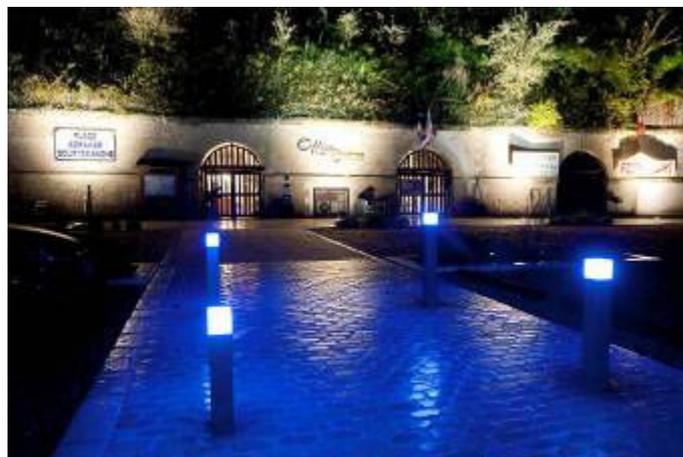
## 2) Stratégie de Gestion

- Intégration des contraintes et des exigences d'entretien lors des aménagements.

Ex : Actuellement 253 jardinières ou suspensions servent de support au fleurissement.

Dorénavant dans tous les aménagements ou réfection de voiries, elles sont remplacées par des espaces d'embellissement au sol avec l'installation d'un goutte à goutte en raison des

contraintes dues à l'arrosage. (photos place Courtemanche).



## B – Patrimoine végétal et Fleurissement

### 1) Les arbres et les arbustes

- Pour les 1ers la diversité botanique se fait en fonction des lieux
- Les feuillus privilégiés dans les espaces boisés et leurs abords
- Les ornementaux en dominance ailleurs



Pour les arbustes on utilise leur très grande diversité avec une trame végétale importante en les associant de plus en plus aux vivaces et les bulbeuses.

## 2) Fleurissement

- Diversité dans le choix pour favoriser la pérennité ( association arbustes, vivaces, graminées) (photos Parc Val de Loire)



- Accentuer l'embellissement au sol en jouant sur les floraisons et les teintes de feuillage. (les Bodets et massif Courtemanche)



## 3) Pelouses

- De plus en plus de gestion différencié selon les lieux, de même pour le broyage des berges.  
- On implante de plus en plus de bulbes pour accentuer le fleurissement de printemps .  
- Aucun fertilisant ou désherbants sélectifs sur les pelouses seuls les terrains de football en bénéficient

## C – Gestion environnementale

Développement des actions en faveur de la biodiversité et ressources naturelles.

Quelques procédés:

- Paillage total des massifs arbustifs et floraux
- Installation de cuves pour récupération d'eau pluviale
- Pose progressive de goutte à goutte dans les massifs floraux en remplacement des tuyères existantes
- Réduction des produits phytosanitaires (+ de 85%)
- Lutte biologique en serre et tunnel
- Prochainement installation d'hôtel à insectes et ruches

## D – Présentation du service Parcs & Jardins (photo serres, portes-ouvertes)



### 1) Équipements et productions

- 1600m<sup>2</sup> sont destinés à la production dont 200m<sup>2</sup> de serre
- 450m<sup>2</sup> de tunnels (3 au total)
- 70m<sup>2</sup> de châssis
- 900m<sup>2</sup> de terrains de culture
- 10182m<sup>2</sup> sont dédiés au fleurissement pur
- 55 hectares d'espaces communaux à entretenir, comme cela a été dit, repartis sur 94 sites d'intervention (la commune s'étend sur 9 kms de long sur environ 3kms de large).

### 2) Patrimoine végétal planté en 2012

- 2 629 végétaux
- 494 arbustes
- 31 arbres
- 2 029 vivaces et graminées
- 51 rosiers
- 30 conifères
- 38 628 plantes à massifs composent



les massifs floraux

- 11 387 annuelles dont 4 136 produites par nos services (36%)
- 7 526 bisannuelles
- 1 9715 bulbes
- 253 jardinières composent le fleurissement hors sol



### 3) Le personnel et son fonctionnement

19 agents composent le service Parcs & Jardins dont 2 apprentis et 1 saisonnier

L'ensemble des agents sont répartis sur 6 unités de travail :

- 3 secteurs géographiques : EST, OUEST et CENTRE
- sectorisation sports et loisirs

- sectorisation fleurissement

- unité de production

Cette répartition a permis de responsabiliser l'ensemble des agents.

Ce ne sont pas de simples exécutants, mais ils sont force de proposition... LA MOTIVATION S'EN RESSENT





## Comment mettre en place un projet avec les acteurs de terrain

Madame Lydia PAGES

*Architecte-Conseil au C.A.U.E. Touraine*

*(Conseil d' Architecture, d' Urbanisme et de l' Environnement)*



### « Charte architecturale et paysagère d'Azay-sur-Indre », un projet partenarial

#### 1. Une démarche communale

La municipalité d'Azay-sur-Indre désire préserver l'identité architecturale et paysagère de son bourg et de ses hameaux. Elle souhaite disposer d'un document de référence commun aux services instructeurs (DDT et STAP) et mettre à la disposition des porteurs de projets de construction et de réhabilitation un outil méthodologique et pédagogique pour les guider.

#### 2. La participation du CAUE

Les objectifs poursuivis par la commune entre dans le champ de compétences du CAUE, qui a pour mission la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Le CAUE a suggéré à la commune de réaliser une charte architecturale et paysagère. Ce type de document étant généralement réalisé par des bureaux d'étude privés dans le cadre de marchés publics, c'est à titre expérimental, que le CAUE a proposé d'accompagner la commune dans l'élaboration de ce document. La démarche mise en place par le CAUE associe l'ensemble des acteurs de l'acte de bâtir : STAP, DDT, architectes, maîtres d'œuvre, artisans et associations. Cette intervention offre en outre, au CAUE, l'opportunité de mettre en place un outil de sensibilisation pouvant être décliné à plus grande échelle (Vallée de l'Indre).

#### 3. Qu'est-ce qu'une Charte architecturale et paysagère?

Cet outil vise d'une part à identifier l'ensemble des éléments architecturaux et paysagers constitutifs de l'identité locale, d'autre part à définir les conditions de leur préservation en ouvrant le champ à une intervention contemporaine harmonieuse. Une charte architecturale et paysagère n'a pas de vocation réglementaire. Sa réalisation relève d'une démarche volontaire en s'appuyant sur la sensibilisation, la pédagogie et la participation de tous les acteurs du territoire concerné.

#### 4. Méthodologie et partenariat

Le CAUE a réalisé un diagnostic approfondi, présenté dans un premier temps au conseil municipal en présence du STAP et de la DDT. La commune a organisé une réunion de présentation du projet de la charte et de coordination avec les professionnels locaux. Cette réunion a permis d'établir les principes d'un partenariat pour la rédaction des préconisations architecturales et paysagères.

Les recommandations doivent être traduites selon deux niveaux de définition : Le premier s'adresse aux professionnels, le second aux particuliers.

Des groupes de travail ont été mis en place par corps d'état. Le CAUE a rédigé la première formulation des recommandations par corps d'état. Celles-ci ont été transmises aux entreprises et associations concernées, ainsi qu'au STAP et à la DDT, selon un calendrier préétabli, validé par l'ensemble des participants. Chaque phase rédactionnelle par corps d'état a fait l'objet d'une réunion de coordination, permettant de modifier, préciser voir corriger la rédaction des préconisations en s'appuyant sur les savoir faire locaux.

### **Le diagnostic**

Une lecture approfondie des éléments architecturaux et paysagers

- L'analyse des paysages bâtis :

- La topographie
- L'occupation du sol
- Les typologies bâties
- Le traitement des limites
- Le traitement de l'espace public
- La présence végétale

- L'analyse des typologies bâties :

- La fonction
- Organisation spatiale sur la parcelle
- La composition des façades
- Les éléments caractéristiques

### **5. Publication et sensibilisation**

A l'issue de cette seconde phase de travail, le CAUE réalise la présentation des documents finaux :

- recommandations l'usage des professionnels
- recommandations à l'usage des particuliers
- exposition itinérante (mise à disposition des communes)
- fiches conseil



**Importance du Paysage pour les touristes**  
Monsieur Pierre SABOURAUD  
*Directeur général de l'Agence Départementale du  
Tourisme en Touraine*



**Pourquoi le paysage est-il important pour le développement touristique ?**

C'est un argument d'attractivité de la France :

- Diversité des paysages : mer, montagne, campagne, villes et villages
- Grands espaces reconnus :
  - 40 Grands Sites de France pour 32 millions de visiteurs par an : Baie de Somme, Marais poitevin, Massif du Canigou)
  - 38 biens sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO dont une dizaine sont liés à l'espace naturel (Val de Loire, Abbaye du Mont Saint Michel et sa baie)

● Accessibilité

C'est le premier argument pour les clientèles européennes comme les Britanniques et les Néerlandais.

- Élément de notoriété et d'attractivité
- Ecrin des espaces bâtis (monuments, villes)
- Espace de pratique des loisirs : randonnées, jeux,
- Espace de bien-être et de ressourcement : terrasses, jardins
- Lieu de méditation et de pause : belvédère
- Terrain d'échanges, de rencontres et de partage



**Le paysage suscite tous les sens.**

Son embellissement doit permettre de flatter les sens de l'observateur et par conséquent flatter l'observateur lui-même.

## **L'embellissement doit être appréhendé du plus grand ensemble au plus petit détail**

La Touraine est reconnue comme le jardin de la France, à l'instar de la Toscane : jardin de l'Italie

## **Le dispositif d'embellissement de la Touraine est primordial**

Le lien social qu'il génère

L'innovation qu'il permet

Susciter la fierté des Tourangelles et des Tourangeaux.



## **L'innovation ?**

Le jardin partagé :

- Potager à l'extérieur de la clôture
- Reliquat de fruits mis à disposition des randonneurs

**Comprendre et différencier l'utilisation des vivaces dans les espaces verts: fleurissement; aménagements mixtes; les couvre-sols.**

- Fleurissement – de 6 à 12 passages par an. Sites de haute valeur.
- Accompagnement – de 3 à 5 passages par an. Sites de liaison.
- Occupation du terrain – de 1 à 3 passages par an. Sites de passage.



**Des notions de conception et composition pour les différents typologie d'espaces.**

- Plantes de Structure : présence, feuillage et forme.
- Plantes de bouquets : fleurs et époques de floraison.
- Plantes de remplissage : feuillage et effet "couvre-sol".



**Les clés de la réussite: préparation; plantation; paillage et suivi.**

- Préparation : drainage, amendement et nettoyage.
- Des époques de plantation.
- Des questions d'arrosage.
- Les choix de paillage.

## Une feuille de route pour les débutants avec les vivaces:

- Essayer de classer vos zones à travailler.
- Par entretien (nombre passages par an).
- Par milieu: exposition, sol, vent, microclimat etc.
- Par lecture: comment les gens regardent cet espace?



**Biographie:** David Gordon, 50 ans est d'origine britannique, installé à coté de Doué la Fontaine(49) dans la commune des Verchers sur Layon 49700.

Il travaille avec sa femme Bella. Leur pépinière de plantes vivaces – Plantagenet Plantes créée il y a 14 ans – propose une gamme de vivaces, graminées, fougères et bulbes aux professionnels et aux particuliers.

En lien avec cette activité, ils proposent un éventail de services: conseils; conception; aménagement; formations.

Dans les espaces verts ou dans les jardins privés, les plantes vivaces et les réalisations durables, et plutôt naturelles, sont toujours mises en avant.

Suite à sa participation au Festival du Château de Chaumont à partir de 2003, Plantagenet Plantes a réalisé de nombreux projets dans toute la France – ville de Vittel (88), Abbaye de Fontevraud (49), Camargue (13) etc ; et vient de compléter l'aménagement d'un parc de 3 hectares pour la ville de Vendôme (41) .

David Gordon intervient régulièrement comme formateur auprès des établissements publics - y compris dernièrement la ville d'Angers - sur la connaissance, la conception et l'entretien des plantes vivaces dans les domaines publics.

## GRILLE D'ÉVALUATION

## 1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION

inexistant

initié

réalisé

conforté

commentaires

① **Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire**

Connaissance et prise en compte des exigences du label			0/00	000/0000
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)		0	00/000	0000

② **Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement**

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion		0	00/000	0000
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement	0	00	000/0000	
Présence du végétal toute l'année		0/00	000	0000

③ **Stratégie de gestion**

Présence et cohérence des modes de gestion	0	00	000	0000
Pertinence de la gestion en fonction des lieux	0	00	000/0000	

## 2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

inexistant

initié

réalisé

conforté

commentaires

① **Actions vers la population**

Information		0	00/000	0000
Concertation	0/00	000	0000	
Animation		0/00	000/0000	
Promotion du label	0	00	000	0000

\* **Actions vers les touristes**

Information / animation		0/00	000/0000	
Promotion du label	0	00	000	0000

\* **Actions vers les services municipaux**

Information / concertation / coproduction		0	00/000	0000
---	--	---	--------	------

\* **Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public**

Information / concertation / coproduction	0	00	000/0000	
---	---	----	----------	--

## 3 / PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

inexistant

initié

réalisé

conforté

commentaires

① **Arbres**

Diversité botanique	0	00	000/0000	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		0/00	000	0000
Qualité d'entretien et mesures de protection		0/00	000/0000	
Renouvellement	0	00	000/0000	

② **Arbustes, plantes grimpantes**

Diversité botanique	0	00	000/0000	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		0/00	000	0000
Qualité d'entretien (taille notamment)		0/00	000/0000	
Renouvellement	0	00/000	0000	

③ **Pelouses, prairies, couvre-sols...**

Pertinence des plantations (choix des variétés) en fonction des lieux	0	00/000	0000	
Qualité d'entretien		0/00	000/0000	

④ **Fleurissement**

Diversité botanique		0	00/000	0000
Pertinence des compositions (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		0/00	000	0000
Créativité	0	00	000/0000	
Harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volume)		0/00	000	0000
Qualité d'entretien	0	00/000	0000	

\* critères spécifiques : critères à apprécier uniquement si la commune est concernée, cf. guide à l'usage des membres du jury.

#### 4 / GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

	inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
<b>Actions en faveur de la biodiversité</b>					
Connaissance et inventaire		0/00	000/0000		
Protection		0/00	000/0000		
Amélioration	0	00/000	0000		
Sensibilisation		0/00	000/0000		
<b>Actions en faveur des ressources naturelles</b>					
Sol (connaissance, protection, valorisation)	0	00/000	0000		
Eau (origine et économie de la ressource)		0/00	000	0000	
Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives)		0/00	000	0000	
Déchets verts (limitation et valorisation)		0/00	000/0000		
Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)	0	00/000	0000		
<b>Actions en faveur de la qualité de l'espace public</b>					
Maîtrise de la publicité et des enseignes		0/00	000	0000	
Rénovation et entretien des façades	0	00	000/0000		
Effacement des réseaux	0	00	000/0000		
Intégration du mobilier urbain		0	00/000	0000	
Qualité de la voirie et des circulations		0	00/000	0000	
Propreté		0	00/000	0000	

#### 5 / ANALYSE PAR ESPACE

	inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
<b>Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion</b>					
Entrées de commune		0	00/000	0000	
Centre de commune			0/00	000/0000	
Quartiers d'habitation		0	00/000	0000	
<b>* Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion</b>					
Parcs et jardins			0/00	000/0000	
Jardins à vocation sociale et pédagogique	0/00	000	0000		
Abords d'établissements publics		0	00/000	0000	
Cimetière	0/00	000	0000		
Espaces sportifs	0/00	000	0000		
Zones d'activité		0/00	000/0000		
Espaces naturels		0	00/000	0000	
Maillages et coulées vertes	0/00	000	0000		
Infrastructures de déplacement	0	00	000/0000		
Autre espace					

#### 6 / LA VISITE DU JURY

	inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
Présence d'un binôme élu et technicien			0/00	000/0000	
Organisation de la visite		0	00/000	0000	
Pertinence du circuit		0	00/000	0000	

Le mode d'emploi de la grille d'évaluation ainsi que la définition des critères sont présentés dans le guide à l'usage des membres du jury.

Pour plus d'information : [www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)



## De mai à octobre sur France Bleue Touraine

# 2013



- M.LEROUX de Joué-lès-Tours
- Mme GUILBAULT de Chédigny
- M. LECLERC de La Riche
- M. GALLAND de Descartes
- M. BARBIER de Céré-la-Ronde
- Mme BERTIN de Saint-Cyr-sur-Loire
- M. ADRAST de Château-Renault
- M. GUIBERT de Villiers-au-Bouin
- M. NODIN de Veigné
- M. THEBAULT de Montlouis-sur-Loire
- M. FRANCOIS de Rochecorbon
- M. FOUANON de Neuville-sur-Brenne
- M. RABUSSEAU d'Athée-sur-Cher
- M. GARNIER de Sorigny
- Mme DUBOIS de Saint-Pierre-des-Corps
- M. COURSAULT de Reignac
- Mme BEAUMONT de Saint-Avertin
- M. HALLIE de la Membrolle-sur-Choisille



## Différents supports d'information

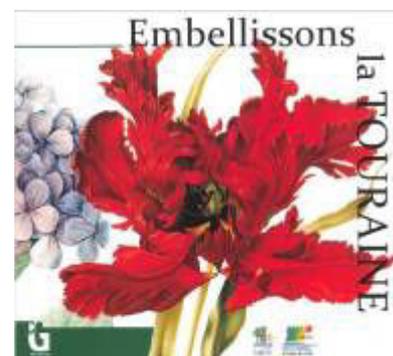
### Les « lettre d'info »



### Les palmarès



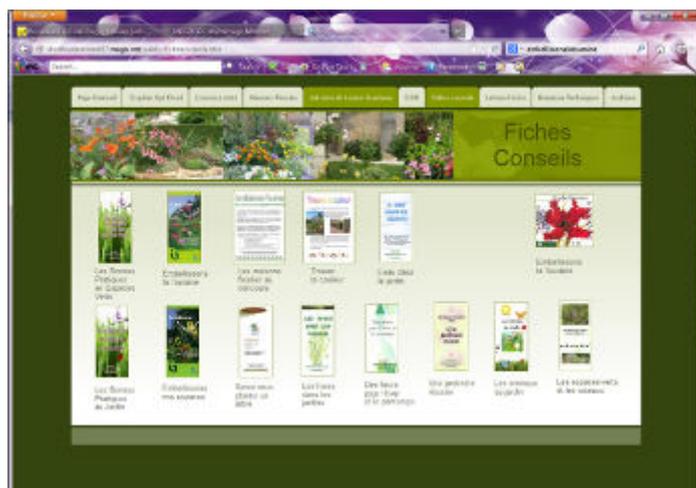
### Le livret



### Le site internet :

[www.embellissonslatouraine.fr](http://www.embellissonslatouraine.fr)

Les livrets des réunions techniques des années précédentes ainsi que différentes plaquettes sont téléchargeables sur le site.



**Société d'Horticulture de Touraine**

35 boulevard Tonnellé – 37000 Tours

tél : 02.47.49.26.48 – fax : 02.47.37.44.36 – mel : [shotfleuissement37@wanadoo.fr](mailto:shotfleuissement37@wanadoo.fr)